

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

F. A. Training



1 - Contrat

1.1 - Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par F. A. Training ainsi que toutes les actions menées, quelles qu'elles soient, et excluent l'application de toute autre disposition.

1.2 - Lorsqu'une personne physique, ci-après dénommé le Client, entreprend une formation ou participe à une action à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature de la fiche d'inscription à la formation ou à l'action, après réception du document contenant les modalités de l'action, des conditions générales de vente, de la convention de concession non-exclusive de droits d'auteur ainsi que du programme de formation. Ce contrat est soumis aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du Travail.

1.3 - Dans les autres cas, le contrat est formé par la réception, par F. A. Training, de la fiche d'inscription ou de tout autre courrier de commande signé par l'entreprise, ci-après dénommée le Client, pour un ou plusieurs membres de son personnel, aidants, bénévoles ou toute autre personne pour laquelle l'entreprise complète et signe la fiche d'inscription et/ou le bon de commande. L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client est l'entreprise ou l'institution (contractant) payant le montant de la formation et qui a signé le bon de commande.

1.4 - Une convocation qui n'aurait pas été reçue par un Client ou son entreprise n'aura en aucun cas valeur d'annulation de l'inscription.

1.5 - Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente et à leurs éventuelles annexes, le Client se portant fort de leur respect par lui et/ou l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

1.6 - F. A. Training se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre elles et le Client.

2 - Public concerné

2.1 - Les formations et toutes autres actions s'adressent à toute personne physique ou morale, majeure ou mineure de plus de 16 ans dûment représentée par une personne majeure. Si des prérequis sont nécessaires, ils sont indiqués dans la fiche de formation transmise lors de la demande d'information. Il est de la responsabilité du Client de s'assurer qu'il rencontre bien les prérequis nécessaires, par tous les moyens à sa disposition.

2.2 - Les formations soutenues par le Fonds Vivea sont ouvertes en priorité aux contributeurs Vivea en ordre de cotisations MSA et en activité : exploitants agricoles, exploitations et entreprises agricoles,



entreprises du secteur du cheval (sauf ceux du spectacle et les loueurs d'équidés sans entretien ni préparation)), et à tout autre public, ensuite.

3 - Modalités d'inscription

3.1 - Pour obtenir le dossier d'inscription et notamment la fiche d'inscription spécifiée en 1.2, il suffit de faire une demande par courriel : info@faber-arabians.com ou en contactant directement F. A. Training au + 33 7 88 97 18 41 (téléphone et WhatsApp). La date limite d'inscription est mentionnée sur la fiche d'inscription ainsi que sur le document reprenant les modalités d'inscription.

3.2 - Pour certaines formations dont les dates n'ont pas encore été fixées, il est toutefois possible de se pré inscrire en cours d'année, des informations complémentaires seront alors transmises dès que les dates auront été arrêtées. Les pré-inscriptions sont consignées sur une liste et seront considérées par ordre de priorité en fonction de la date de signature de la fiche d'inscription.

3.3 - Les inscriptions sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription complétées et signées ainsi que du paiement. Une inscription est réputée complète lorsque la fiche d'inscription complétée et signée a été renvoyée à F. A. Training et que le paiement est enregistré sur le compte de F. A. Training. Si plusieurs demandes ne peuvent être satisfaites faute de place, l'organisation d'une session complémentaire peut être envisagée.

4 - Remplacements - Participation - Annulations - Reports

4.1 - Toute formation commencée est due en totalité, ainsi que toute action à laquelle le Client ne s'est pas présenté lors du premier jour. Aucun remboursement du prix payé lors de l'inscription à la formation n'interviendra en cas d'absence, d'exclusion ou de renonciation, pour quelque raison que ce soit, sauf cas mentionnés en 4.3.

4.2 - Les remplacements de Clients ne sont pas admis, sauf cas particuliers et sous réserve d'un accord préalable de F. A. Training.

4.3 - Par la signature de la fiche d'inscription, le Client s'engage à adhérer aux dispositions des conditions générales de vente, à suivre la formation dans son intégralité, à respecter les horaires prévus et les consignes du formateur, à se comporter de manière respectueuse, attentive, discrète et décente durant toute l'action à laquelle il s'est inscrite. Toute contrevenance aux présentes dispositions peut entraîner l'exclusion immédiate du Client ou de la personne inscrite par lui et/ou l'annulation de son inscription. En cas d'exclusion, aucun remboursement n'interviendra.

4.4 - Formulées par courriel, la date et l'heure de réception faisant foi, les annulations par le Client donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues au plus tard un mois avant le premier jour de formation et à un remboursement de 50 % du prix de la formation entre quinze jours calendrier et un mois avant le premier jour de formation. Passé ce délai, F. A. Training retiendra l'intégralité des sommes qui lui sont dues pour la réalisation de ladite action. Cependant, si concomitamment à son annulation, le Client se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, le montant de la participation sera comptabilisé pour celle-ci et aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation.

4.5 - F. A. Training se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs et intervenants, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent ou si le nombre des Clients s'avère insuffisant. En cas d'annulation de la formation, F. A. Training s'engage à en informer les Clients au moins 8 jours avant la date prévue pour la tenue de celle-ci et à rembourser intégralement les sommes perçues.



5 - Paiement de la formation

5.1 - Prix :

Chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité : lorsque votre éligibilité est confirmée par le fonds VIVEA et sous réserve des priorités et conditions de prise en charge de VIVEA, le coût de la formation est de 100 €/jour au maximum. Les accords de prise en charge par VIVEA étant réalisés au fil de l'année, F. A. Training s'engage à solliciter une participation pour chaque participant contributeur VIVEA qui sera inférieure ou égale à 100 €/jour, montant maximum envisagé au moment de l'édition des présentes conditions générales de vente (hors frais de déplacement, de logement, de repas ou tout autre coût additionnel mentionné dans les modalités de formation, qui sont à la charge des Clients).

Le prix réel de la formation sera communiqué lors de la publication et de la publicité de l'action de formation et vous sera indiqué dans les documents contractuels envoyés préalablement à votre inscription.

Particuliers, salariés, autres : le coût de la formation sera communiqué lors de la publication et de la publicité de l'action de formation et vous sera indiqué dans les documents contractuels envoyés préalablement à votre inscription.

5.2 - Paiement à la charge du Client :

Le règlement doit obligatoirement intervenir dans sa totalité à la signature de la fiche d'inscription à la formation et confirme l'inscription. Dans le cas contraire, F. A. Training se réserve le droit de refuser l'inscription à la formation.

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation devra être enregistré au solde du compte au plus tard dans les huit jours de l'envoi du document d'inscription par le Client à F. A. Training, comptant, sans escompte, par virement bancaire sauf autres dispositions particulières. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du paiement.

Le compte sur lequel effectuer le paiement est le

5.3 - F. A. Training se réserve le droit :

- de refuser l'accès du participant à la formation si le Client n'a pas effectué le paiement intégral.
- de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

5.4 - Une pénalité de retard au taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que des frais forfaitaires administratifs et de rappel seront appliqués pour toute somme demeurée impayée à son échéance, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par VIVEA ou tout autre organisme collecteur ou les organismes publics ou parapublics dépositaires de budgets de formation, le Client ou, selon le cas, l'entreprise est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

6 - Obligations du Client et/ou du cocontractant F. A. Training

6.1 - Si la formation est organisée par un employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le Client reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée à l'extérieur, le salarié ou le Client doit en outre respecter le règlement intérieur de F. A. Training en tant qu'organisme de formation

6.2 - Le Client s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité la formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est



entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non respect du contrat par le Client peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions. En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de fin de formation.

6.3 - L'employeur - ou selon le cas le Client - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de F. A. Training ou à des tiers, assurance contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que F. A. Training ne puisse être recherchée ou inquiétée.

6.4 - La responsabilité de F. A. Training envers le Client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.

6.5 - En aucun cas, la responsabilité de F. A. Training ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation. Dans tous les cas, la responsabilité de F. A. Training est exclue en cas de force majeure.

7 - Moyens pédagogiques et techniques

7.1 - F. A. Training met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires à la formation. Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des Clients uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. En conséquence, le Client s'interdit notamment d'introduire, dans quelque système informatisé que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation.

7.2 - Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition de la publicité de la formation.

7.3 - En signant la fiche d'inscription, le Client conclut en même temps une convention de concession non-exclusive qui vise les droits d'auteur relatifs à toutes les œuvres, littéraires, scientifiques, artistiques (ce compris graphiques et audio-visuelles) et leurs supports dont l'auteur fait ou fera usage avant, durant et après ses cours, formations, séminaires, conférences, séances d'information, journées d'étude, trainings, coachings individuels ou de groupe, solutions d'apprentissage, programmes d'accompagnement individuel ou de groupe, trajets de développement, gestion de projets, e-learning et toutes autres formes d'activités liées à l'exercice de son activité professionnelle, quel que soit leur mode ou leur forme d'expression. (Article 2.1 de la convention de Berne). Cette liste n'est pas exhaustive ni limitée. La convention de concession non-exclusive des droits d'auteur est jointe aux présentes conditions générales de vente.

8 - Durée de la formation

Sauf indication contraire, la durée d'une journée de formation est de 7 heures intégrant deux pauses de 15 minutes. La pause de midi n'est pas comprise dans les heures de formation.

Les horaires se peuvent se situer approximativement entre 8h00 et 18h30, sauf pour les actions ayant lieu en soirée. Ils peuvent toutefois varier d'une formation à l'autre voire même au sein d'une même formation et ce, selon les besoins. Ils sont communiqués dans le dossier d'inscription.

9 - Durée de la validité de la proposition

La validité des propositions de formation est identifiée par la période de validité indiquée sur les supports médias de F. A. Training et les dates de sessions de formation prévues pour chaque formation. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées dans les conditions prévues à l'article 4.5.



10 - Traitement des données personnelles et droit à l'image

10.1 - F. A. Training s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel et en application des articles 35 et 28 du « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données).

F. A. Training a nommé un Délégué à la Protection des Données conformément au « RGPD » et ses articles de lois précités. Les données personnelles des Clients sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription et du suivi de la formation. Le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données. Le Client bénéficie du droit d'introduire une réclamation auprès de F. A. Training si nécessaire. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

Les informations transmises à F. A. Training dans le cadre de l'exécution de ses prestations sont considérées comme confidentielles et ne peuvent être communiquées sans l'autorisation du client et le consentement des Clients ou que ces derniers en soient préalablement informés.

10.2 - Le Client accepte d'être cité par F. A. Training comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de l'entreprise. À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 10.1 ci-dessus, F. A. Training peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

10.3 - En signant la fiche d'inscription à la formation et sauf désaccord clairement exprimé à F. A. Training par écrit avant le début de l'action de formation à laquelle il s'est engagé, le Client donne son accord écrit pour l'utilisation d'une image où il est reconnaissable (diffusion, publication, reproduction ou commercialisation). L'image peut être une photo ou une vidéo, prise dans un lieu privé ou public, durant la formation et dans le cadre de celle-ci. L'image peut être diffusée via la presse, la télévision, un site internet, un réseau social ou tout autre support de publicité ou de publication de F. A. Training, sans limite dans le temps et pour tout but lié aux activités de F. A. Training.

Le droit à l'image est limité par le droit à l'information, le droit à liberté d'expression et la liberté artistique et culturelle.

11 - Dispositions diverses

11.1 - Un programme détaillé est envoyé à chaque Client avant son entrée en formation.

11.2 - A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est adressée à chaque Client sous réserve de participation à la totalité des heures de formation.

11.3 - En cas de litige sur le présent contrat et son exécution, le tribunal compétent est celui de l'arrondissement judiciaire de 46000 Cahors, France. Toute action en justice entamée pour faire appliquer ou interpréter le présent contrat doit être intentée à 46000 Cahors, France. Les parties aux présentes consentent à ce que la juridiction compétente soit celle du 46000 Cahors, France, et toute tentative d'action en justice dans une autre ville ou un autre pays sera nulle pour défaut de juridiction dans ce tribunal. Tous les intérêts de retard et pénalités, les frais liés au recouvrement des sommes dues, par F. A. Training lui-même ou par une société de recouvrement, et les frais de défense et/ou de justice (y compris avocat et huissier) causés par un manquement de l'acheteur à une ou plusieurs clauses du présent contrat sont à la charge de l'acheteur et doivent être payés par lui. Vous pouvez faire appeler au médiateur de la consommation <https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Alimentation.-consommation-et-commerce/Consommation-et-commerce/Mediation-de-la-consommation>

